

## ***Appel à projets en faveur de la participation des jeunes de 14 à 25 ans à des projets de transition en Région de Bruxelles-Capitale***

Vous êtes une Maison de Jeunes ou de quartier, une AMO, un centre de créativité, ou une autre structure qui travaille avec la jeunesse en Région bruxelloise ?

Vous êtes un groupe de jeunes au sein d'un mouvement, d'un groupement étudiant ou d'une autre association ?

Vous souhaitez contribuer concrètement à la transition écologique ?

Cet appel est fait pour vous. Lancez-vous dans l'aventure avec Bruxelles-Environnement et ses partenaires.



### ***Modalités 2023***

Dynamique générale de Cascade	p 2
Poser sa candidature	p 6
Critères de sélection des 10 projets Cascade 2023	p 8
Annexe	p 10

# Dynamique générale de l'appel à projets Cascade

Objectifs de l'appel à projets « Cascade » : des projets pensés et mis en œuvre par les jeunes

***Le premier objectif de l'appel à projets Cascade est de mobiliser la jeunesse bruxelloise par le développement de projets de transition écologique.***

Avec Cascade, les jeunes contribuent concrètement à la transition climatique et écologique, en concevant et menant un projet à l'échelle de leur quartier, voire de la Région :

- Ils renforcent leur compréhension de la transition,
- Ils développent leur capacité à agir
- Ils créent des liens entre eux, au sein d'une communauté d'action autour des enjeux climatiques

Afin de toucher la pluralité des jeunes bruxellois, ce projet se développe hors cadre scolaire et s'adresse aux jeunes qui sont intégrés à une structure jeunesse existante.

***Le second objectif de Cascade est de soutenir l'implication de ces structures jeunesse dans la transition écologique à long terme.***

Avec Cascade, les structures seront accompagnées pour être en capacité de soutenir leurs jeunes dans la mise en projet. L'accompagnement permettra également d'interroger les pratiques de la structure en matière de transition écologique afin qu'elle poursuive la dynamique au-delà du financement.

La nature et la temporalité des projets

Les projets qui seront pensés et menés par les jeunes répondront aux critères suivants :

- Projet qui répond à un enjeu environnemental (Exemples : sobriété (énergie, ressources, etc.), circuits courts, produits éthiques, Good Food, réduction et gestion des déchets, protection et redynamisation du vivant, communication et sensibilisation, ...)
- Projet ouvert sur le quartier ou la zone d'influence des activités de la structure
- Projet collectif : le projet sera porté par minimum 6 jeunes de la structure qui seront missionnés pour toucher un public de minimum 200 personnes (internes et externes à la structure).
- Projet avec un potentiel de pérennisation à l'issue du financement

Au niveau de leur temporalité, ces projets :

seront mis en œuvre durant l'année scolaire 2023-2024, période durant laquelle la structure et les jeunes seront accompagnés.

se pérenniseront courant l'année scolaire 2024-2025 en autonomie (arrêt de l'accompagnement). La structure pourra disposer du budget du subside non encore dépensé (max 15 000 euros pour l'ensemble des deux années scolaires).

## Le soutien de la Région

L'aide est double.

### 1. Un soutien financier

Un budget de maximum 15 000 euros sera mis à disposition des structures et des jeunes. Le budget est disponible :

- pour mettre en place le projet défini et budgété par les jeunes en début d'accompagnement durant l'année scolaire 2023-2024
- pour pérenniser le projet et la dynamique de transition au sein de la structure et de son quartier

Il n'est pas destiné à rémunérer du personnel de la structure ni à financer ses frais de fonctionnement.

Pour établir ce budget, les jeunes et les structures seront conseillé.e.s en vue de respecter les règles des dépenses éligibles (voir annexe 1).

### 2. Un accompagnement des structures et des jeunes

Bruxelles Environnement met à disposition un accompagnement qui se décline en 4 axes :

#### 2.1. Un accompagnement au sein de chaque structure :

Des coaches seront disponibles entre septembre 2023 et février 2024 pour faciliter la définition du projet, son budget.

Entre janvier et juin 2024, les coaches suivront également chaque projet en fonction des besoins de la structure : gestion de projet, levée des blocages, animation auprès des jeunes, ...

#### 2.2. Une intervision collective des SPOC de chaque structure

Chaque structure candidate détermine en son sein une personne responsable du projet Cascade (SPOC). Cette personne sera présente à 3 moments collectifs d'intervision, qui porteront sur la dynamique de transition au sein de la structure, la gestion de projet et sa pérennisation.

#### 2.3. Un accompagnement spécifique réservé à 3 jeunes par structure (les « Cascadeur.euses »)

Les jeunes de chaque structure désigneront 3 « Cascadeur.euses » au sein de leur groupe. Les Cascadeur.euses s'engagent à participer à 2 soirées et 2 week-end, répartis sur l'année scolaire 2023-2024. Ils y seront animés et formés sur les questions environnementales, sur la gestion de projet, sur la communication et l'expression. Ces moments privilégieront la cohésion de groupe, la motivation des jeunes et le climat bienveillant et motivant. Ils pourront ainsi revenir au sein de chacune de leur structure en tant qu'ambassadeurs Cascade, non

seulement pour partager leurs nouveaux savoirs mais aussi leur enthousiasme et motivation. Le premier week end Cascadeurs en présentiel est fixé

#### 2.4. L'animation d'une Communauté Cascade

Afin de faire prendre conscience aux participants de la dimension régionale de la transition, l'année sera ponctuée de quatre moments dédiés à toute la communauté Cascade : spoc, cascadeur.euses, jeunes membres des structures, coachs, expert.e.s :

- 1 premier moment collectif dédié à la transition écologique et la cohésion de groupe

Cette animation sera proposée à 3 dates différentes afin de rassembler une première fois les jeunes issus de structures différentes

- 1 soirée de lancement rassemblant pour la première fois toute la communauté
- 1 soirée d'échanges sur les projets développés au sein de chaque structure (date à fixer en accord avec les spocs)
- 1 journée « événement » pour valoriser les projets réalisés et favoriser leur pérennisation et leur diffusion (date à fixer en accord avec les spocs)

Soutien / Accompagnement	Pour qui	Quand
Aide à la mobilisation des jeunes sur les sujets de la transition écologique	Les jeunes et leur personne de référence dans la structure	Septembre-octobre : participation à un des 3 moments collectifs proposés : 7/10 - 13h30 - 16h 8 /10 - 13h30 - 16h 11/10 – 14h30 -17h
Aide à la définition du projet concret	Les jeunes et leur personne de référence dans la structure	Entre novembre et février 2023
Aide à la mise en place du projet	Les jeunes et leur personne de référence dans la structure	Entre janvier et juin 2024
Intervision	Les représentants /référents de chaque structure	3 moments répartis sur la première année scolaire du projet.
Formation des Cascadeur.euses	3 jeunes par structure	2 soirées optionnelles: le 20/12 et le 7/2 2 week-ends du vendredi 18h au dimanche 18h: du 17/11 au 19/11 et du 16/2 au 18/2.
Communauté	Tous les participants du projet	2 soirées de 18 à 21h: le 18/10 et le 26/4. 1 moment de clôture à définir

## L'engagement de la structure et de ses jeunes

### La structure s'engage à

- désigner un adulte de la structure responsable du projet Cascade (SPOC). Cette personne assurera le suivi du projet au sein de sa structure et sera garante des contacts avec les coachs externes. Il participe aux trois séances d'intervision.
- motiver et mobiliser au minimum 6 jeunes de la structure pour développer le projet et toucher un public de minimum 200 personnes (internes et externes à la structure).
- mettre en place les conditions favorables pour soutenir l'équipe des jeunes motivées à mener à bien leur projet Cascade : soutien de l'adulte responsable, locaux et équipements, temps disponible,... Ceci afin d'éviter la sur sollicitation des jeunes
- réfléchir à la pérennisation et prolonger une dynamique de transition au-delà du financement

### Les jeunes impliqués s'engageront à

- entretenir une dynamique d'équipe positive et motivée à porter leur projet Cascade
- assurer l'existence d'un « noyau dur » au sein de cette équipe, composé à minima des 3 « cascadeur.euses », de septembre 2023 à juin 2024.
- développer un projet qui répond aux objectifs et à la temporalité de cet appel à projets

### Les jeunes et la structure s'engagent à

- respecter le calendrier de l'accompagnement proposé
  - en participant à tous les événements collectifs du projet (cascadeur.euse.s et communauté)
  - en facilitant les rendez-vous individuels

En cas de non-respect de ces engagements, la Région se réserve le droit de mettre fin à la collaboration et au financement.

# Poser sa candidature

## Qui peut poser sa candidature

Les structures éligibles pour cet appel à projets sont des organisations à but non lucratif, telles que :

- des associations sans but lucratif (asbl)
- des associations internationales sans but lucratif (AISBL)

L'appel à candidatures s'adresse à toutes les associations actives sur la région de Bruxelles-Capitale.

L'appel à candidatures s'adresse à toute organisation dont l'objet social vise la jeunesse entre 14 et 25 ans.

L'appel ne s'adresse pas aux écoles secondaires et de promotion sociale, universités ni hautes écoles.

## Sous quelle forme poser sa candidature : un format adapté aux jeunes

L'essence même de la dynamique Cascade est d'accompagner des groupes de jeunes à concevoir et mettre en œuvre un projet dans leur quartier.

Il est donc important que les jeunes des structures participent au process de candidature et que cette participation leur apporte une plus-value, indépendamment de l'issue de la sélection.

La candidature à l'appel à projets Cascade comprendra dès lors 2 supports :

- une production réalisée par des jeunes de la structure, sous forme de vidéo ou de podcast
- une demande de subside adressée par la structure

### La production réalisée par les jeunes

Le travail se matérialisera sous forme d'une capsule vidéo ou d'un podcast. Le template est prédéfini tel un quatrain. Nous vous proposons des démarreurs pour assurer le tempo du propos et impulser la réflexion.

#### **Sujet 1 : Il était une fois une structure, des projets, une manière de rassembler: environ 1min30**

Démarreur : Chez nous....

#### **Sujet 2 : Un quartier, des liens, des possibilités: environ 1min30**

Démarreur : Autour de nous....

#### **Sujet 3 : Un projet environnemental à portée locale: un constat, une réflexion, un mouvement, une détermination: environ 1min30**

Démarreur : Nous observons... Nous pensons... Nous voulons

et..... Demain sera....

Toutes les productions réalisées par les jeunes seront valorisées (hébergement sur différents sites, réseaux sociaux, ...) , y compris celles remises par des jeunes de structures non lauréates de l'appel à projets Cascade.

Les jeunes AEC s'y sont essayé. Découvrez leur [vidéo](#) et leur [podcast](#).

### Le formulaire de candidature

Le formulaire de candidature fera office de demande de subside. Il permettra au jury d'évaluer les critères de sélection. Les documents administratifs suivants sont à joindre à la demande :

- Les derniers statuts disponibles
- Les comptes annuels ou, pour les petites asbl, un « état du patrimoine » et un « état des droits et engagements », des deux derniers exercices disponibles
- Une attestation d'identification de compte bancaire certifiée (signée par la banque)
- Le dernier rapport d'activités disponible (2021 ou 2022)

### Quand et comment déposer sa candidature

Au plus tard le **04/09/2023** :

La structure a complété et signé le document [demande de subside](#) .

Les jeunes ont réalisé leur podcast ou vidéo.

La structure dépose sa candidature via le [formulaire en ligne](#) en y joignant

- la demande de subside, complétée et signée, sous format PDF **et** sous format word
- la vidéo ou le podcast produit par les jeunes
- les documents administratifs complémentaires

# Critères de sélection des 10 projets Cascade 2023

## Jury

Les candidatures répondant aux critères de recevabilité seront évaluées et sélectionnées par un jury. La sélection se fera sur base d'un comparatif entre les différentes candidatures éligibles selon les critères de sélection.

Le jury sera composé de membres actifs dans le secteur de la jeunesse et/ou de l'environnement :

- Délégué général aux droits de l'enfant FR
- Délégué général aux droits de l'enfant NL
- Forum des Jeunes
- Jeugdraad VGC
- Youth for climate
- Un jeune Ambassadeur d'Expression Citoyenne
- Deux expert·e·s de Bruxelles Environnement
- Un.e représentant.e du Ministre bruxellois de l'Environnement et du Climat, de la Propreté, de l'Énergie et de la Démocratie participative (observateur.trice)

Les décisions du jury seront prises au consentement mutuel, c'est-à-dire à l'unanimité des participants après avoir levé d'éventuelles objections majeures sur des candidatures sélectionnées.

## Critères de recevabilité

Si l'un de ces critères n'est pas rencontré, la candidature ne sera pas analysée

- La candidature doit être portée par une association active sur la Région de Bruxelles-Capitale (le siège social ne doit pas impérativement se trouver à Bruxelles, mais le projet doit concerner des Bruxellois·e·s.),
- La candidature doit comporter la demande de subside et la vidéo/podcast produite par les jeunes, et doit avoir été introduite dans les délais. Ce dossier de candidature doit être dûment complété et signé par les personnes habilitées à engager l'association.
- L'objet social de l'association vise la jeunesse entre 14 et 25 ans

## Critères de sélection

Visant l'objectif d'assurer la plus grande diversité des publics touchés par l'appel à projets Cascade et l'impact auprès de la jeunesse, le classement sera établi sur base des points obtenus par le dossier déposé (40 points pour la production des jeunes, 40 points pour le dossier complété par la structure)

Le jury portera également une attention à la diversité des types de structures lors de sa sélection : genre, mixité sociale et géographique.



Critères de sélection liés à la vidéo/podcast

critère	explication	40 pts
Motivation et engagement des jeunes	dynamique générale de la production : qualité de la production, respect des consignes, nombre de jeunes qui y ont participé , force de conviction	20
Force de l'analyse et de la projection des jeunes	les jeunes ont perçu les enjeux environnementaux de la transition, la place qu'ils peuvent y prendre et l'ouverture qu'il peut y avoir avec leur quartier/zone d'influence	20

Critères liés à la demande de subside rédigée par la structure

Les critères suivants seront évalués sur base des questions qui seront incluses dans le formulaire de candidature.

critères	explication	40pts
Dynamique d'implication des jeunes de la structure au projet Cascade	la structure met en place une dynamique qui permet le déploiement de l'empowerment de ses jeunes.	15
Vision à long terme de la structure en matière de transition écologique	La structure a perçu les enjeux environnementaux de la transition, le rôle qu'elle peut y prendre et les axes qu'elle peut déployer pour s'inscrire dans la durée	15
Impact d'un projet Cascade	La structure est capable de mobiliser des moyens concrets pour étendre le nombre de bénéficiaires du projet au sein et en dehors de la structure	10

# Annexe: dépenses éligibles

1/ Les dépenses éligibles sont :

- Les frais de promotion et de publication : impression, frais de publicité
- Les frais administratifs : achats de consommables (max 25%), licence informatique,....
- Les frais de déplacement : pour les jeunes, les intervenants externes, ...
- La rétribution des tiers et de sous-traitants : expert.e.s (animations, formations, conférence), défraiement volontariat, locations de salles, catering
- des équipements : matériel nécessaire à la mise en œuvre du projet

2/ Ne seront pas acceptés

- Les frais de loyer et de charges locatives de la structure
- Les frais de personnel (sous contrat de travail avec le bénéficiaire) excepté contrat d'étudiant sous réserve d'un accord du comité d'accompagnement du projet (voir point 3)
- Les autres frais de la structure sans rapport avec le projet (impôts, taxe, frais de licenciement,....)

3/ Les défraiements (bénévolat, contrat étudiant) suivants sont possibles aux conditions suivantes et sous réserve d'un accord du comité d'accompagnement du projet

- Défraiement ponctuel : la personne défrayée ne doit pas être bénéficiaire de l'action ou du projet (exemple : un formateur ou un jeune qui aide à l'installation d'un event)
- Défraiement régulier : l'action doit être suffisamment récurrente que pour nécessiter une contribution régulière (exemple : permanence pour l'espace de troc)

En aucun cas, les jeunes ne pourront être défrayés pour participer aux activités d'accompagnement proposées aux cascadeurs.

4/ Les dépenses subventionnées doivent répondre aux conditions suivantes :

- Les dépenses seront réalisées pendant la période couverte par le subsidé.
- Les dépenses seront effectivement engagées par le bénéficiaire du subsidé.
- Les dépenses seront reprises dans la comptabilité, seront identifiables et contrôlables. La structure gardera le justificatif de chaque dépense

5/ Le subsidé constitue de l'argent public octroyé dans le cadre d'un projet de transition écologique.

- Les dépenses seront pensées de manière à limiter l'impact du projet sur l'environnement : achat de seconde main , louer plutôt qu'acheter, matériaux écologiques et réutilisables, transports respectueux de l'environnement,.... .
- Le matériel acheté pourrait être mutualisé si utiles temporairement à d'autres projets Cascade.

---